



Le Puy-en-Velay, le 18/06/2021

SITUATION SANITAIRE ET VACCINATION EN HAUTE-LOIRE POINT DE SITUATION AU 18 JUIN 2021

Tout comme au niveau national, les chiffres épidémiologiques de la Haute-Loire diminuent progressivement. Au 18 juin, le taux d'incidence s'élève à 36,1 pour 100 000 habitants (moyenne nationale 35 pour 100 000 habitants, 33,2 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes). Ainsi, le département est passé en dessous du seuil d'alerte fixé à 50. Le taux de positivité des tests réalisés est de 1,9% (1,3% au niveau national et 1,4 % au niveau régional). Les chiffres de la Haute-Loire demeurent toujours au-dessus des moyennes nationale et régionale.

Si la situation sanitaire tant locale que nationale s'est considérablement améliorée, il est néanmoins recommandé de rester prudent et de poursuivre le respect des gestes barrière, même en étant vacciné, alors que d'autres mutations du virus sont susceptibles de circuler, notamment le variant delta (indien). Concernant ce variant, il n'y a à ce jour aucune situation suspectée ou avérée de sa présence dans le département.

40 personnes sont encore prises en charge dans les hôpitaux du département dont une en réanimation.

Depuis le début de l'épidémie en mars 2020, 253 personnes sont décédées en milieu hospitalier en Haute-Loire.

Suite aux annonces du Premier Ministre mercredi 16 juin, à partir du 20 juin, il n'y aura plus de couvre-feu. Concernant le port du masque en extérieur, si les conditions sanitaires se sont améliorées, il reste néanmoins obligatoire dans un nombre limité de situations mêlant promiscuité et durée d'exposition. En conséquence, un arrêté préfectoral en date du 17 juin 2021 maintient l'obligation en extérieur pour les situations suivantes, jusqu'au 30 septembre 2021 inclus :

- sur tous les marchés de plein air autorisés par l'article 38 du décret n°2021-699 ;
- sur la voie publique, dans un rayon de 50 mètres aux abords des établissements scolaires (aux horaires d'entrée et de sortie de classe) et des établissements sportifs de types gymnase et piscine.

Le protocole sanitaire mis en place pour la Fête de la musique est maintenu, et les spectacles spontanés sur la voie publique seront interdits. Les possibilités offertes dans le cadre de la Fête de la musique ne sont valables que le jour de la Fête de la musique, à savoir le 21 juin.

Par arrêté préfectoral n° DSC/SDS-2021-137 en date du 18 juin 2021, les **concerts d'initiative impromptue des musiciens sur la voie publique** et la **consommation d'alcool sur les voies et espaces publics** (à l'exception du service en place assise sur les terrasses des cafés, bars et restaurants, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur) ne seront pas autorisés

sur l'ensemble du département de la Haute-Loire, **du lundi 21 juin 2021 à 0h00 au mardi 22 juin 2021 à 6h00.**

La prochaine étape du calendrier aura lieu le 30 juin, avec la suppression des jauges d'accueil pour le public dans les ERP.

Point de situation sur la vaccination en Haute-Loire

Depuis le 15 juin, la vaccination est désormais ouverte aux personnes de 12 à 17 ans, dans les centres de vaccination. Les mineurs devront bénéficier de l'accord de leurs deux parents pour se faire vacciner, et se faire accompagner d'au moins un des deux parents pour se faire vacciner. Une autorisation parentale, téléchargeable sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé, devra être remplie et signée par les deux parents.

En Haute-Loire, 104 577 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin (46,1% de la population générale) et 61 258 personnes ont été complètement vaccinées (27 % de la population). La vaccination du plus grand nombre de personnes permettra d'atteindre une immunité collective et ainsi de sortir durablement de la crise sanitaire qui touche notre pays depuis un an et demi. Un nombre insuffisant de personnes vaccinées retarderait l'acquisition de cette immunité collective et pourrait en revanche faciliter la circulation des mutations du virus, plus contagieuses.

Le vendredi 18 et le samedi 19 juin, les centres de vaccination éphémères de La Chaise-Dieu et de Dunières seront ouverts afin d'aller au plus près des personnes vulnérables ne pouvant se rendre dans un centre de vaccination pérenne ainsi qu'au bénéfice de l'ensemble des populations adultes éligibles.

Voyages à l'étranger

Depuis le 9 juin, les voyages entre la France et l'étranger sont rouverts selon des modalités qui varient en fonction de la situation sanitaire des pays tiers et de la vaccination des voyageurs. Toutes les informations aux voyageurs sont disponibles sur le site www.diplomatie.gouv.fr